

Formation SST (sauveteur secouriste du travail) initiale

PROGRAMME

Cette formation a pour objectif de former des salariés capables d'intervenir immédiatement en cas d'accident du travail, d'appliquer les gestes de premiers secours et de participer activement à la prévention des risques au sein de l'entreprise

Public concerné : ensemble du personnel

Prérequis : Aucun.

Durée : 2 jours (14h00)

Composition du groupe : de 4 à 10 personnes.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Méthodes et moyens

pédagogiques :

Exposé participatif

Travaux pratiques sous la forme de mises en situation

Matériel de simulation est conforme aux recommandations de l'INRS dont mannequins adultes, enfants et nourrissons, défibrillateurs

Supports visuels (ordinateur et vidéo projecteur), plan d'intervention S.S.T, plan d'action prévention.

- Présentation interactive (diaporama et vidéo)

Suivi de la formation :

- Feuille d'émargement par ½ journée

Modalité d'évaluation des acquis :

- 2 épreuves certificatives : mise en situation et questionnaire oral. (Grille de certification INRS)

Documentation :

- Remise d'un livret aux stagiaires (livret INRS) ainsi qu'un support digital avec de nombreux outils et modèles

Documents de référence :

Document de référence Dispositif SST de l'INRS Version -V5 01/2024

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Fiche d'émargement des stagiaires (par ½ journée)
- ✓ Information donnée à l'entreprise 6 mois avant la date du recyclage
- ✓ Evaluation des acquis des stagiaires (tout au long de la formation et au travers de la partie pratique)
- ✓ Support d'évaluation individuelle de la satisfaction de la formation par les apprenants
- ✓ Attestation nominative de suivi de la formation

Article R4224-15 du code du travail :

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers

Formation SST (sauveteur secouriste du travail) initiale

PROGRAMME (suite)

PARTIE THEORIQUE 30%

PARTIE PRATIQUE 70%

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

-Le rôle du SST

-Le Cadre Juridique

- La Prévention : Les enjeux, définition AT/MP, les acteurs internes/externes, les documents obligatoires, le mécanisme d'apparition du dommage, les moyens et principes de prévention, la remontée d'information

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- La conduite à tenir en cas d'accident : Protéger, Examiner, Faire alerter ou alerter,
Secourir :

- La victime saigne abondamment

- La victime s'étouffe

- La victime se plaint d'un malaise

- La victime se plaint de brûlures

- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

- La victime ne répond pas mais elle respire

- La victime ne répond pas et ne respire pas